Département de la Moselle Arrondissement de Forbach

MAIRIE DE LEYVILLER

12, rue Principale 57660 – LEYVILLER Tél.: 03 87 05 03 65

Email: mairiedeleyviller@orange.fr

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 AOUT 2024

Sous la Présidence de M. BALLIE Daniel, Maire

Conseillers élus :

11

Conseillers en fonction:

11

Absents:

Conseillers présents :

10

Procuration(s):

COMPTE RENDU GENERAL DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2024

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Droit de préemption urbain non exercé :

- Section 4 parcelles 108 immeuble sis 11 rue des jardins à Leyviller appartenant à M et Mme Gross Xavier qui ont trouvé un acquéreur M. Eloy Julien
- Décide de réaliser un emprunt d'un montant de 100 000 € pour les travaux de transformations des ateliers municipaux en local pour le périscolaire
- Décide de réaliser cet emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Lorraine à Metz avec les caractéristiques suivantes : prêt à taux fixe, d'une durée de 10 ans, au taux TAEG de 3,85 %, par remboursement trimestriel.
- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt, au nom de la Commune, selon montant et caractéristiques choisis,
- Décide d'inscrire annuellement à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances.
- Décide d'adhérer au contrat d'assurances des risques statutaires pour la période 2025-2028 proposé par le Centre des Gestion de Metz et d'accepter la proposition suivante :

Assureur: GENERALI VIE

Courtier: WTW

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC :

- Garanties et franchises : tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt de maladie ordinaire : Taux 1,45 % + contribution financière de 0,14 % pour le Centre de Gestion
- préempte le terrain section 4 parcelle 10 situé en zone 1AU appartenant aux consorts Meyer pour un montant de 378 € afin d'y créer un futur lotissement
- Emet un avis favorable à l'achat de ce terrain au prix de 378 €
- Décide que les frais d'actes seront à la charge de la commune
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente au nom de la commune au prix indiqué

Leyviller, le 30 août 2024 Le Maire Daniel BALLIÉ,